



Taiïwan, la pomme de discorde stratégique entre Pékin et Washington

Par [Alexandre Lemoine](#)

Mondialisation.ca, 27 février 2021

[Observateur continental](#)

Région : [Asie](#), [États-Unis](#)

Thème: [Militarisation](#)

Le monde s'est habitué à percevoir le problème taiïwanais uniquement dans le cadre des relations sino-américaines et conformément à la formule universelle « Taiïwan fait partie intégrante de la Chine ». Cependant, cette inertie est trompeuse, notamment aujourd'hui, en période de confrontation aiguë entre Pékin et Washington le règlement du problème taiïwanais devient sans compromis sur fond de puissance grandissante de la Chine et d'obstination des Etats-Unis à empêcher la perte de leur domination militaro-stratégique.

Un autre point inertiel est que peu songent à la perspective d'un conflit entre deux puissances nucléaires, mais dans un autre format. Auparavant le début d'un conflit nucléaire était habituellement attendu suite à la confrontation entre les Etats-Unis et l'URSS/Russie. Mais aujourd'hui, avec un déplacement du centre de confrontation géopolitique en Asie, grandit le risque d'un conflit armé entre les Etats-Unis et la Chine, où le problème taiïwanais devient le noyau le plus sensible. Malheureusement, son règlement diplomatique paraît improbable à court et à moyen terme.

Le 17 février dernier, le secrétaire général de l'Otan Jens Stoltenberg a noté que l'Alliance devait rester une plateforme de dialogue politique entre les « pays qui partagent les idées de l'Alliance » pour faire face à la Russie et à la Chine. De telles déclarations ne témoignent pas seulement des revendications globales de l'Otan et de son intention de maîtriser plus activement la région de l'Asie orientale en faisant participer les « partisans des mêmes idées » de l'Otan: le Japon, l'Australie, la Corée du Sud et d'autres alliés.

En ce qui concerne Taiïwan, la Chine a avancé le concept d' «un pays, deux systèmes », initialement proposé pour Hong Kong par Deng Xiaoping en 1979. Il impliquait à la fois l'appartenance de Taiïwan au territoire chinois et le droit à une grande autonomie en tant que région administrative particulière.

Aujourd'hui, cette île se trouve sous la tutelle stratégique des Etats-Unis de jure fixée dans la loi américaine sur les relations avec Taiïwan de 1979 (TRA ou Taiwan Relations Act). Cette dernière stipule que les Etats-Unis « ont cessé les relations avec les autorités de Taiïwan au niveau étatique ». Elle justifiait, par ailleurs, la nécessité de développer globalement les liens diversifiés avec le « peuple taiïwanais » et encourageait les sentiments séparatistes de l'élite locale.

L'ambiguïté de la politique étrangère américaine vis-à-vis de Taiïwan résidait dans le maintien des relations officielles avec la Chine sans reconnaître de facto la souveraineté chinoise sur l'île.

Alors que pour la Chine le contrôle de l'île représente le rétablissement de son intégrité territoriale, devenue un élément important de la politique du parti communiste et de l'Etat chinois. En ce sens, les dirigeants chinois n'ont nulle part où reculer.

Cependant, avec l'aide de Washington l'élite dirigeante taïwanaise parvient à renforcer l'opinion publique au profit du maintien du statu quo: plus de 80% des Taïwanais continuent de rejeter la perspective de réunification avec la Chine. Selon un sondage des médias locaux, 61% des habitants locaux croient que les Etats-Unis feront la guerre pour Taïwan.

La Chine et les Etats-Unis font constamment grandir la tension militaire autour de Taïwan, qui s'exprime par la démonstration de la force militaire par les deux pays. La projection de la force par rapport à la Chine est un élément de la politique étrangère et militaire américaine, car la première ligne de la ligne stratégique de lutte contre la Chine inclut un réseau de bases militaires des Etats-Unis et de leurs alliés situées au Japon, en Corée du Sud, à Taïwan et plus loin en mer de Chine méridionale où sont présents dès aujourd'hui des groupes aéronavals américains et des forces navales du Royaume-Uni, de l'Australie, du Japon et de la France soi-disant pour protéger la liberté de navigation maritime. Tout cela fait penser à la préparation d'un regroupement des forces de l'Otan sur le théâtre des opérations en Asie sous la direction active des Etats-Unis.

Il est évident que la proclamation de l'île en tant qu'Etat autonome entraînerait forcément une réaction militaire de la métropole: en mars 2005, la Chine a adopté une loi sur l'usage de la force militaire si les autorités taïwanaises proclamaient de jure leur indépendance. D'autant que l'établissement de jure de la souveraineté sur l'île signifierait l'obtention d'un avantage géostratégique absolu, symboliserait l'obtention du statut de grande puissance par la Chine.

Sans régler ce problème territorial primordial la Chine ne peut pas compter sur le succès de ses revendications ailleurs: dans les conflits en suspens avec les pays de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE) dans les eaux de la mer de Chine méridionale, le règlement des problèmes frontaliers avec l'Inde, dans le litige avec le Japon pour les îles Diaoyutai (Senkaku). En conséquence, la grandeur géopolitique de l'Etat chinois sera remise en question par ses principaux adversaires aussi bien dans la région qu'à l'échelle mondiale tant que la Chine ne deviendra pas unie.

En l'absence d'intérêts communs et de stimulations globales, la méfiance grandissante entre Pékin et Washington ne permet pas de trouver un compromis concernant Taïwan. La destruction des ententes sino-américaines conduit à une aggravation non seulement des relations bilatérales, mais également à une hausse de la tension dans la région.

Alexandre Lemoine

La source originale de cet article est [Observateur continental](#)
Copyright © [Alexandre Lemoine](#), [Observateur continental](#), 2021

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca